

2022



JACQUET
METALS

Responsabilité Sociétale et Environnementale * **DPEF**

* Ces informations font partie intégrante du Rapport financier annuel tel que prévu par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.



Un leader de la distribution de métaux spéciaux

Sommaire

1 Démarche RSE	04
1.1 Un engagement au plus haut niveau	04
1.2 Comités	04
1.3 Processus de reporting des informations extra-financières	05
1.4 Modèle d'affaires	05
1.5 Description des principaux enjeux extra-financiers	06
1.6 Déclaration de Performance Extra-Financière	07
2 Responsabilité environnementale	08
2.1 Bilan carbone	08
2.2 Promotion des énergies renouvelables	09
2.3 Recyclage et économie circulaire	09
2.4 Une chaîne d'approvisionnement exigeante	10
3 Responsabilité sociétale	12
3.1 Gestion des ressources humaines	12
3.2 Santé et sécurité au travail	14
3.3 Mécénat	14
4 Éthique et conformité	15
4.1 Respect des droits de l'Homme	15
4.2 Lutte contre la corruption	15
4.3 Lutte contre l'évasion fiscale	15
5 Application de la Taxonomie européenne à l'activité du Groupe	16
5.1 Présentation de la Taxonomie européenne	16
5.2 Éligibilité et alignement des activités du Groupe à la Taxonomie européenne	17
6 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la Déclaration consolidée de Performance Extra-Financière	20

1 Démarche RSE

1.1 Un engagement au plus haut niveau

La Responsabilité Sociétale et Environnementale (" RSE ") s'inscrit dans la stratégie du Groupe JACQUET METALS et vise à préserver les ressources et limiter les impacts de ses activités et de son développement. La démarche RSE est supervisée par la Direction générale, qui suit trimestriellement sa mise en œuvre et les progrès accomplis.

La politique RSE est partagée annuellement avec le Conseil d'administration.

1.2 Comités

Pour déployer sa politique RSE, le Groupe s'est doté de deux comités opérationnels : un comité RSE et un comité Conformité. Ces deux comités sont pilotés par la Direction générale qui harmonise et impulse une dynamique collective et participative.

Ces comités se réunissent mensuellement et rendent compte de leurs travaux trimestriellement à la Direction générale, qui reporte ensuite au Conseil d'administration.

Comité RSE

- Directions opérationnelles des divisions
- Direction des achats
- Direction de l'audit interne
- Direction financière
- Direction juridique
- Direction informatique

Comité Conformité

- Direction juridique
- Direction de l'audit interne

Comité RSE

Le comité RSE est chargé de développer et de promouvoir la mise en œuvre de la démarche RSE au sein du Groupe.

Pour remplir sa mission, le comité RSE s'appuie sur deux éléments clés de l'organisation du Groupe :

- les Directions opérationnelles des divisions, chargées de développer les divisions dans le cadre des options stratégiques et des objectifs définis par la Direction générale ;
- les fonctions centrales (Direction des achats, Direction de l'audit interne, Direction financière, Direction juridique, Direction informatique), chargées de fournir des recommandations pertinentes et un soutien fonctionnel aux filiales pour mettre en œuvre la démarche RSE.

Comité Conformité

Le comité Conformité met en œuvre dans le Groupe des procédures préventives afin d'éviter l'exposition à des risques liés au non-respect de la réglementation, notamment en matière de corruption.

1.3 Processus de reporting des informations extra-financières

Les données intégrées dans les reportings extra-financiers couvrent l'ensemble des activités du Groupe et correspondent au périmètre de consolidation du Groupe.

La période retenue pour le reporting annuel des informations extra-financières est l'année civile (1^{er} janvier au 31 décembre).

Pour répondre aux obligations légales, le Cabinet EY et Associés a vérifié la conformité et la sincérité de la performance extra-financière présentée dans le présent document.

1.4 Modèle d'affaires

JACQUET METALS est un leader européen de la distribution de métaux spéciaux. L'activité principale du Groupe consiste à :

- négocier et acheter des métaux spéciaux, dont les délais de production peuvent être longs (compris entre 2 mois et 12 mois selon le type de métal acheté) ;
- stocker ces métaux au plus près de la clientèle, dans les 108 centres de distribution du Groupe répartis dans 24 pays ; et de
- vendre ces métaux auprès d'une large clientèle d'acteurs industriels, dans des délais courts (généralement inférieurs à 1 semaine).

Le Groupe sert ainsi plus de 60 000 clients par an dans 60 pays et le montant de la facture moyenne s'élève à 3 000 €.

Entre le producteur et le client final, JACQUET METALS apporte la valeur ajoutée suivante :

- une large gamme de produits stockés, livrés aux clients dans des délais courts ;
- une sécurité d'approvisionnements et une traçabilité des produits ;
- une gestion des besoins en flux tendus (stocks personnalisés, définition de stratégies d'approvisionnements, etc.) ;
- des prix d'achats compétitifs ;
- la gestion pour le client des variations de prix ;
- des services de découpe et de parachèvement.

Le modèle d'affaires du Groupe est également décrit dans le §3 du 1-Présentation du Groupe du Document d'Enregistrement Universel et est détaillé dans le tableau ci-dessous :

	§
1 Description des activités du Groupe	
Description de l'activité et des divisions	1-Présentation du Groupe §3 Activité
Chiffres clés	5-Résultats 2022 - Groupe
Organigramme des principales entités	1-Présentation du Groupe §5 Organigramme
Description des produits	1-Présentation du Groupe §3 Activité
2 Description du modèle économique	
Positionnement dans la filière	1-Présentation du Groupe §3 Activité
Ressources clés / facteurs de production utilisés	1-Présentation du Groupe §3 Activité
Valeur apportée aux différents segments de clients et autres parties prenantes	1-Présentation du Groupe §3 Activité
Analyse de la marge	1-Présentation du Groupe §3 Activité

Description des principaux enjeux extra-financiers

Pour identifier les principaux risques et opportunités extra-financiers et répondre aux exigences de la Déclaration de Performance Extra-Financière, le Groupe s'est appuyé sur une cartographie des risques (cf. méthodologie décrite dans le 3-Gestion des risques du Document d'Enregistrement Universel).

Le tableau ci-dessous présente de manière simplifiée les principaux enjeux identifiés et les démarches mises en œuvre par le Groupe pour y répondre :

Domaines	Enjeux extra-financiers	Démarches mises en œuvre	Principales données	§ RSE
Environnemental	Responsabilité environnementale et changement climatique*	Atténuer l'impact du Groupe sur le changement climatique grâce à :	- émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3) - consommations d'énergies	§2.1
		- la promotion des énergies renouvelables	- nombre de m ² de panneaux solaires mis en service - production d'électricité provenant des panneaux solaires installés (en MWh)	§2.2
		- le recyclage des chutes de métal et des consommables et l'économie circulaire	- pourcentage des approvisionnements issus de la filière électrique (acier de recyclage) - pourcentage des chutes récupérées et recyclées	§2.3
		- des exigences en matière d'approvisionnement	- pourcentage d'adhésion au code de conduite fournisseurs	§2.4
	Qualité d'approvisionnement des produits	Acheter et distribuer des métaux de qualité, conformes aux normes locales / internationales et répondant aux attentes des clients	- traçabilité des approvisionnements	§2.4
Sociétal	Ressources humaines*	Gérer les effectifs et les compétences	- nombre de filiales ayant des dirigeants actionnaires minoritaires - nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une formation - nombre d'heures de formation - entrées et sorties - répartition femmes / hommes au sein des effectifs	§3.1
	Santé et sécurité au travail*	Protéger et assurer la santé et la sécurité des collaborateurs grâce à une politique de formation et de prévention	- fréquence d'accidents du travail - taux de gravité d'accidents du travail - taux d'absentéisme court	§3.2
	Mécénat	Soutenir les actions et initiatives sociales et culturelles		§3.3
Éthique et conformité	Respect des droits de l'Homme*	Dans le cadre de ses activités : - s'assurer du respect des droits de l'Homme	- pourcentage d'adhésion au code de conduite fournisseurs	§4.1
	Lutte contre la corruption*	- s'assurer de l'éthique et de la transparence ainsi que du respect des lois	- pourcentage d'adhésion au code de conduite anti-corruption	§4.2
	Lutte contre l'évasion fiscale	- s'assurer du respect des règlements et obligations fiscales dans tous les pays où le Groupe est implanté		§4.3

* Ces enjeux correspondent aux principaux risques tels qu'évalués dans la cartographie des risques préparée par la Société (cf. 3-Gestion des risques du Document d'Enregistrement Universel).

Déclaration de Performance Extra-Financière

En application des articles L. 225-102-1 et L. 22-10-36 du Code de commerce, JACQUET METALS SA (" la Société ") est tenue d'établir une Déclaration de Performance Extra-Financière (" DPEF "). Cette DPEF présente des informations sur la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences sociales, sociétales et environnementales de son activité.

Compte tenu de la nature de ses activités et des conditions de travail impliquant des opérations de manutention, le Groupe considère que (I) la lutte contre le gaspillage alimentaire et la précarité alimentaire, (II) le respect du bien-être animal et (III) l'alimentation responsable, équitable et durable mentionnés à l'article L225-102-1 al.III du Code de commerce, ne constituent pas des risques extra-financiers principaux et ne justifient pas un développement dans le présent document.

Les principaux éléments constitutifs de la DPEF sont repris dans le tableau ci-dessous :

	§ RSE
Modèle d'affaires	§1.4
Description des principaux risques extra-financiers	§1.5
Présentations et résultats des politiques appliquées au regard de ces risques	§2 à 4

La table de concordance détaillée de la DPEF est présentée ci-dessous :

Déclaration de Performance Extra-Financière	§ RSE
Modèle d'affaires	§1.4
Description des principaux risques liés à l'activité de la société ou du Groupe, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par les relations d'affaires, les produits ou les services	§1.5
Informations sur la manière dont la société ou le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, et les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption (description des politiques appliquées et procédures de diligence raisonnable mises en œuvres pour prévenir, identifier et atténuer les principaux risques liés à l'activité de la société ou du Groupe)	§2 à 4
Résultats des politiques appliquées par la société ou le Groupe, incluant des indicateurs clés de performance	§2 à 4
Informations sociales (emploi, organisation du travail, santé et sécurité, relations sociales, formation, égalité de traitement)	§3
Informations environnementales (politique générale en matière environnementale, pollution, économie circulaire, changement climatique)	§2
Informations sociétales (engagements sociétaux en faveur du développement durable, sous-traitance et fournisseurs, loyauté des pratiques)	§2 à 4
Informations relatives à la lutte contre la corruption	§4.2
Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme	§4.1
Informations spécifiques : - politique de prévention du risque d'accident technologique menée par la société ; - capacité de la société à couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes du fait de l'exploitation de telles installations ; - moyens prévus par la société pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident engageant sa responsabilité.	n.a.
Accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	§3
Attestation de l'organisme tiers indépendant sur les informations présentes dans la DPEF	§6

n.a. : Non applicable.

2 Responsabilité environnementale

L'activité principale du Groupe consiste à stocker des métaux spéciaux et à les distribuer en l'état ou mis à dimension. Afin de limiter les impacts de son activité sur l'environnement et contribuer à l'atténuation du changement climatique, le Groupe mène une politique qui se traduit notamment par :

- le suivi des émissions de gaz à effet de serre (" GES ") ;
- la promotion des énergies renouvelables ;
- le recyclage systématique des chutes de métal et des consommables et l'économie circulaire ;
- des exigences fortes en matière d'approvisionnement et de qualité.

2.1 Bilan carbone

Depuis 2021, le Groupe réalise un bilan carbone annuel visant à estimer les émissions de GES, qui peuvent être de plusieurs natures :

- scopes 1 et 2 : émissions liées aux consommations d'énergies des centres de distribution du Groupe (électricité, gaz, fioul) ;
- scope 3 : émissions générées en amont et en aval de l'activité du Groupe (production de métaux par les usines et transports par les sociétés spécialisées).

En 2022, le total estimé des émissions de GES (scopes 1, 2 et 3) représente environ 2 millions de tonnes équivalent CO₂. Les émissions liées aux consommations d'énergies des centres de distribution du Groupe représentent 1,2 % des émissions totales :



Les consommations d'énergies des centres de distribution du Groupe sont principalement liées à l'utilisation des machines et équipements de parachèvement, au chauffage et à l'éclairage.

En 2022, le reporting dédié aux consommations d'énergies a été étendu à l'ensemble des filiales du Groupe (contre 86 % du chiffre d'affaires couvert en 2021).

Ce reporting annuel des consommations d'énergies permet d'obtenir un état détaillé des consommations du Groupe par type et source d'énergie et par filiale et ainsi de définir des leviers de réductions d'émissions de GES par pays, région et / ou filiale en adéquation avec les spécificités locales.

Consommations d'énergies du Groupe

MWh	2022	2021 ¹	Variation	Variation (hors effet périmètre) ²
Électricité	38 909	38 651	+0,7 %	-0,6 %
Gaz	18 138	19 131	-5,2 %	-8,2 %
Fioul, gasoil	1 470	1 060	+38,7 %	+38,7 %
Total	58 517	58 842	-0,6 %	-2,4 %

¹ Estimation extrapolée sur la base de 86 % du chiffre d'affaires. La majorité de la variation de fioul et gasoil est liée à l'extrapolation des données 2021.

² Hors Fidelity PAC Metals acquise en mai 2022.

Afin de réduire son empreinte carbone, le Groupe a notamment mis en place les initiatives suivantes :

- **Promotion des énergies renouvelables** : les réalisations de ces dernières années sont détaillées au §2.2 du présent document ;
- **Recyclage et économie circulaire** : les différentes actions sont présentées au §2.3 du présent document ;
- **Chaîne d'approvisionnement exigeante et de qualité** : l'évaluation périodique des principaux fournisseurs et la qualité des approvisionnements sont détaillées au §2.4 du présent document ;
- **Transport des métaux** : pour l'organisation du transport (généralement sous-traités à des transporteurs indépendants), le Groupe oriente son action selon deux axes :
 - amélioration du taux de chargement des unités de transport : chaque filiale s'efforce d'optimiser le remplissage des unités de transport,
 - sélection de modes de transport / véhicules plus propres ;
- **Déplacements professionnels** : le Groupe encourage l'utilisation de la visioconférence permettant ainsi de réduire les émissions de GES liées au déplacement du personnel.

2.2 Promotion des énergies renouvelables

Le Groupe a la volonté de développer les énergies renouvelables au sein de ses centres de distribution, partout où cela est possible, à savoir au sein des bâtiments en pleine propriété et lorsque le projet est réalisable techniquement.

Les investissements dans des programmes liés à la transition énergétique sont principalement constitués de panneaux solaires.



↑ Drachten, Pays-Bas

Le Groupe dispose actuellement d'environ 8 000 m² de panneaux solaires, permettant aux sites équipés de produire 1 200 MWh d'électricité.

En 2022, les investissements n'ont pas été aussi importants que souhaités en raison des pénuries de matières premières rencontrées par les fournisseurs de panneaux solaires. Le Groupe a toutefois mis en service en Italie environ 2 000 m² de panneaux solaires.

En 2023, le Groupe prévoit d'équiper 12 de ses centres de distribution, notamment en Italie, Allemagne, Autriche et Suède.

2.3 Recyclage et économie circulaire

Les aciers peuvent être produits par des fours à arcs électriques, à partir d'acier de récupération (acier de recyclage) ou par des hauts fourneaux alimentés notamment au gaz (l'acier est alors fabriqué à partir de minerai de fer et de coke).

Tous les aciers ne peuvent être produits à partir de la filière électrique et à ce jour, **environ 75 % des approvisionnements du Groupe sont réalisés auprès de cette filière.**

Ce taux devrait augmenter dans les prochaines années, avec les progrès des filières de production européennes pour élargir la proportion de production en acier vert (c'est-à-dire pour la filière électrique à élargir ses gammes produites et pour les hauts fourneaux à remplacer le gaz par des technologies hydrogène notamment).

De plus, dans le cadre de son activité, le Groupe est amené à réaliser des opérations de première transformation. Ces prestations sont généralement des opérations légères de parachèvement, telles que le découpage ou le pliage, potentiellement génératrices de chutes de métal.

Ces chutes de métal sont systématiquement et intégralement récupérées et revendues à des recycleurs, qui les réintègreront ensuite dans le cycle de production de l'acier.

La direction suit régulièrement les volumes de chutes générées pour l'ensemble du Groupe. Pour l'année 2022, les chutes de métal sont d'environ 28 000 tonnes. Leur quantité évolue en fonction de l'activité ainsi que de la complexité des opérations de parachèvement.

Enfin, certaines machines de découpe utilisent des volumes d'huiles et d'eaux, ainsi que du sable, qui font systématiquement l'objet de mesures de récupération et de recyclage.



↑ Stock de Bochum, Allemagne

2.4

Une chaîne d'approvisionnement exigeante

Évaluation périodique des principaux fournisseurs

Tout en veillant à l'équilibre entre le coût, la qualité et la disponibilité des métaux, le Groupe s'attache à prendre en considération les critères RSE dans sa politique d'achat.

Pour cela, la sélection des fournisseurs résulte d'un processus visant à évaluer leur compétitivité et leur capacité à répondre aux exigences du Groupe à la fois en termes de qualité, de disponibilité et de conformité avec la démarche RSE du Groupe.

Le Groupe a mis en place une évaluation périodique de ses principaux fournisseurs de métaux afin de mesurer leur exposition au risque environnemental et d'apprécier le niveau d'intégration des critères RSE au sein de leur organisation. Cette évaluation consiste notamment à s'assurer que les fournisseurs adhèrent au code de conduite fournisseurs du Groupe, et à recueillir, s'il existe, leur rapport RSE. L'adhésion d'un fournisseur est renouvelable tous les trois ans. Le Groupe a ainsi évalué des producteurs représentant ensemble environ 75 % des approvisionnements 2022 ; 92 % ont adhéré au code de conduite fournisseurs du Groupe.

En 2023, dans le cadre des diligences du comité RSE, la Direction des Achats a pour objectif de renforcer le système d'évaluation des fournisseurs en formalisant notamment une grille d'analyse spécifique sur les critères RSE, qui sera complétée par les fournisseurs et vérifiée lors des visites sur site.

Qualité des approvisionnements

Le Groupe veille à maintenir un très haut niveau de qualité de ses approvisionnements (traçabilité des produits, normes ISO, etc.) garantissant la réputation des produits auprès des clients finaux.

La nature même de l'activité du Groupe conduit à acheter exclusivement des produits qui répondent à des normes strictes et prédéfinies. Chaque fournisseur doit s'assurer de la correspondance entre le certificat du produit (indiquant notamment le numéro de coulée permettant de connaître l'origine des produits) et la matière qui est livrée. L'ensemble des approvisionnements du Groupe est ainsi traçable.

Chaque année, l'objectif est de maintenir voire d'améliorer ce haut niveau d'exigence.



↑ Marquage sur une tôle

3 Responsabilité sociale

3.1 Gestion des ressources humaines

Avec des implantations dans 24 pays et un effectif moyen par filiale d'environ 40 collaborateurs, la politique du Groupe en matière de ressources humaines est mise en œuvre au niveau de chaque société par les directeurs de filiales afin de tenir compte des besoins, des spécificités et des réglementations locales. Ils s'assurent notamment :

- de l'organisation du temps de travail, des formations et de la mise en œuvre du dialogue social ;
- des conditions de sécurité et de santé au travail ;
- du respect des droits de l'Homme et de l'enfant ;
- de l'absence de discrimination.

Il n'existe pas de centralisation, au niveau de la Société, des accords signés avec les organisations représentatives du personnel de chaque filiale. Toutefois, les accords significatifs sont préalablement à leur signature portés à la connaissance de la Société.

Le Groupe n'a pas connaissance de manquement significatif à ses obligations sociales.

3.1.1 Rémunération liée aux résultats

Le Groupe favorise la mise en place dans toutes ses filiales et toutes ses divisions d'un système de rémunération variable basé sur les résultats. Ainsi, la rémunération variable tant des dirigeants que des autres personnels est principalement basée sur le résultat de la filiale ou de la division qui les emploie.

De même, la rémunération variable des dirigeants de la Société est notamment basée sur le résultat du Groupe (fonction du ratio Résultat Net Part du Groupe / Chiffre d'affaires).

3.1.2 Actionnariat

Chaque fois que cela est possible, le Groupe associe des dirigeants au capital des filiales qu'ils dirigent. Ces dirigeants investissent et reçoivent une participation au capital allant de 10 à 49 % (cf. §4.3 du 1-Présentation du Groupe du Document d'Enregistrement Universel). Au 31 décembre 2022, 12 filiales ont des dirigeants actionnaires minoritaires.

3.1.3 Développement des compétences, formation, apprentissage

La formation est un outil clé pour le développement des compétences des collaborateurs, la préservation des savoir-faire et pour l'amélioration des conditions de travail et de sécurité. La formation peut être mise en place sous différentes formes (avec des organismes de formation externe, formation interne, e-learning, etc.).

En 2022, 38 % des collaborateurs ont bénéficié d'une formation pour un total de 15 892 heures :

Formation	2022	2021
Nombre de collaborateurs formés	1 150	778
Nombre d'heures de formation	15 892	12 910

De plus, le Groupe encourage l'apprentissage et l'alternance. Fin 2022, 104 apprentis travaillent pour les filiales en Allemagne et France (qui comptent environ la moitié de l'effectif du Groupe).

Répartition des effectifs

Par fonction

Au 31 décembre 2022, le Groupe compte 3 060 collaborateurs (en équivalent temps plein) dont 2 782 sont titulaires d'un contrat de travail permanent.

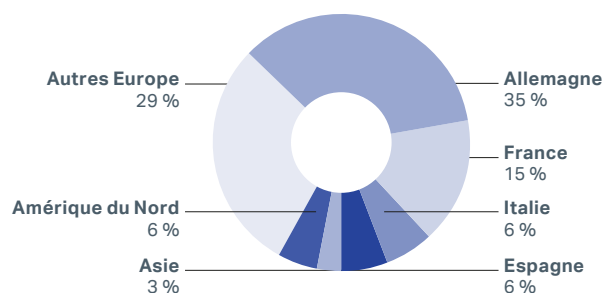
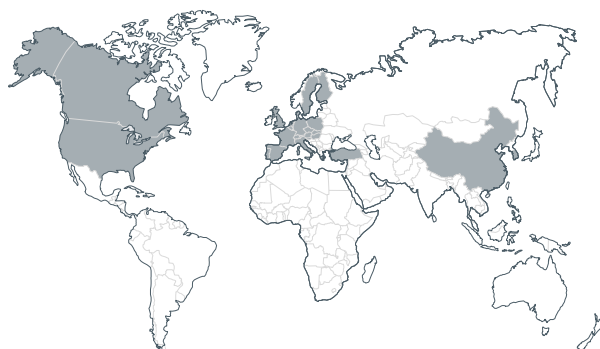
Au cours de l'année 2022, 585 personnes ont rejoint le Groupe et 476 l'ont quitté.

L'évolution des effectifs (en équivalent temps plein) par fonction, est la suivante :

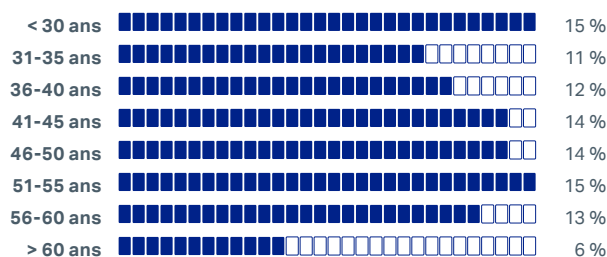
	2022	2021
Fin d'exercice	3 060	2 951
Support (Informatique, Administratif)	443 14 %	447 15 %
Commercial, Achat	1 154 38 %	1 119 38 %
Entrepôt et logistique	1 463 48 %	1 385 47 %

Par zone géographique

Le Groupe est implanté dans 24 pays. Au 31 décembre 2022, la répartition des effectifs par zone géographique est la suivante :



Par âge



En 2022, l'âge médian au sein du Groupe est de 45 ans.

Par sexe

La répartition hommes-femmes est équilibrée dans les fonctions support " Informatique, Administratif " (52 % de femmes et 48 % d'hommes) ainsi que dans les fonctions " Commercial, Achat " (59 % d'hommes et 41 % de femmes). Dans les entrepôts, les femmes sont très peu représentées (5 % de l'effectif).

Au total l'effectif est composé de 25 % de femmes et de 75 % d'hommes.

	Hommes	Femmes
Support (Informatique, Administratif)	48 %	52 %
Commercial, Achat	59 %	41 %
Entrepôt et logistique	95 %	5 %
Total	75 %	25 %

Santé et sécurité au travail

Le Groupe est soucieux de la santé de ses salariés et de leur sécurité sur leurs lieux de travail. À ce titre, il applique une politique de formation et de prévention destinée à réduire le nombre et la gravité des accidents du travail.

Des mesures relatives à l'amélioration de la sécurité sont régulièrement prises. À titre d'exemples :

- la diffusion régulière d'instructions et de consignes de sécurité ;
- les contrôles réglementaires des machines et équipements par des organismes extérieurs ;
- le recensement et l'analyse des accidents du travail suivis le cas échéant d'actions correctives, de procédures et de formations additionnelles ;
- l'amélioration des postes de travail ;
- la nomination d'un responsable sécurité au niveau des centres de distribution.

Le suivi des accidents du travail est effectué localement sous la responsabilité des directeurs des filiales.

La fréquence et le taux de gravité des accidents du travail sont présentés ci-après :

	2022 ³	2021
Fréquence ¹	27,18	20,15
Taux de gravité ²	0,70	0,39

¹ Taux de fréquence d'accident du travail = (nb des accidents avec arrêt / heures travaillées) × 1 000 000.

² Taux de gravité d'accident du travail = (nb des journées perdues par incapacité temporaire / heures travaillées) × 1 000.

³ Calculé sur une base du nombre d'heures travaillées réelles (contre un nombre d'heures travaillées théorique pour 2021). La fréquence et le taux de gravité recalculés sur cette nouvelle base sont estimés respectivement à 21,79 et 0,42 en 2021.

Par ailleurs, un suivi semestriel du taux d'absentéisme court (inférieur à trois jours) est en place au sein du Groupe. Il permet de mettre en place des actions correctives le cas échéant.

	2022	2021
Taux d'absentéisme court*	0,79 %	0,58 %

* Taux d'absentéisme court = (nb de jours d'absence <3 jours / nb de jours travaillés dans l'année) × 100

Mécénat

Le Groupe s'implique dans la vie locale des communautés autour de ses sites et filiales, et participe à des initiatives aux côtés d'associations locales. Ces initiatives sont de deux ordres :

- sociales : le Groupe soutient des organismes caritatifs, notamment ayant pour but l'amélioration de la vie des enfants ;
- culturelles : vecteur de communication et d'ouverture, le Groupe soutient des événements et manifestations d'art contemporain. Par exemple, le Groupe est mécène de la Biennale d'Art contemporain de Lyon (France).

4 **Éthique et conformité**

4.1 **Respect des droits de l'Homme**

Chaque directeur de filiale est en charge, pour ce qui concerne les droits de l'Homme, du respect des législations locales.

Pour les approvisionnements, le Groupe a mis en place une évaluation périodique de ses principaux fournisseurs de métaux afin de mesurer leur exposition au risque de non-respect des droits de l'Homme au sein de leur organisation (cf. §2.4 du présent document, relatif à l'adhésion au code de conduite fournisseurs du Groupe).

À date, 92 % des fournisseurs auxquels le code a été présenté y ont adhéré.

Pour les fournisseurs n'ayant pas encore adhéré, des mesures complémentaires sont mises en œuvre (demandes d'informations, visites sur site, etc.).

4.2 **Lutte contre la corruption**

Le renforcement de la législation française en matière de lutte contre la corruption a été l'occasion pour le Groupe d'intensifier sa politique de prévention et de lutte contre la corruption.

Ces valeurs sont reprises dans un code de conduite anti-corruption (mis en place en 2019) qui définit le comportement à adopter par chaque filiale du Groupe avec l'ensemble de ses partenaires, clients, fournisseurs ou prestataires. Par exemple, les fournisseurs doivent être sélectionnés sur la base de critères objectifs tels que la qualité, la fiabilité, le prix, la performance ou le service. De plus, une formation e-learning " anti-corruption " a été déployée au sein du Groupe et un dispositif d'alerte interne présent dans chaque filiale permet de signaler l'existence de situations ou comportements contraires au code de conduite anti-corruption.

Par ailleurs, une cartographie des risques d'exposition à la corruption par le biais d'une approche d'évaluation des risques a été élaborée en tenant compte des activités exercées et de la zone géographique. Le risque est notamment apprécié à travers :

- une évaluation périodique des principaux fournisseurs de métaux ;
- l'adhésion au code de conduite anti-corruption des fournisseurs sélectionnés. L'adhésion d'un fournisseur est renouvelable tous les trois ans. En 2022, le pourcentage d'adhésion au code de conduite anti-corruption des fournisseurs sélectionnés (représentant environ 75 % des approvisionnements du Groupe) est de 92 %.

4.3 **Lutte contre l'évasion fiscale**

Le Groupe n'est implanté opérationnellement ou à travers des sociétés holdings dans aucun des pays de la liste noire des " paradis fiscaux ", telle que définie par la Commission européenne.

5 Application de la Taxonomie européenne à l'activité du Groupe

5.1 Présentation de la Taxonomie européenne

La Taxonomie européenne, prévue par le Règlement Taxonomie UE 2020 / 852, est un système de classification des activités économiques " durables " sur le plan environnemental. Ce règlement est un élément clé du plan d'action de la Commission européenne sur la finance durable qui vise à orienter les flux de capitaux vers les activités qu'elle a identifiées comme prioritaires en fonction de leur capacité à contribuer à l'un des six objectifs environnementaux, illustrés ci-dessous :



Atténuation du changement climatique



Utilisation durable de l'eau et des ressources marines



Économie circulaire



Adaptation au changement climatique



Prévention de la pollution



Protection et restauration des écosystèmes

Une activité économique est considérée comme " éligible " si elle est incluse dans la liste évolutive des activités figurant dans les actes délégués du Règlement Taxonomie.

Ensuite, pour être considérée comme durable au sens de la Taxonomie européenne, une activité " éligible " doit être " alignée ", c'est-à-dire que ladite activité satisfait aux exigences prévues à l'article 3 du Règlement Taxonomie :

- elle contribue de façon substantielle à l'un des six objectifs environnementaux, c'est-à-dire satisfait aux critères techniques spécifiés dans les règlements délégués ;
- elle n'entrave pas les cinq autres objectifs (principe du Do No Significant Harm) ; et
- elle respecte des garanties minimales.

Conformément au Règlement Taxonomie et aux règlements délégués, le Groupe est tenu de publier au titre de l'exercice 2022 :

- la part de son chiffre d'affaires (I) ;
- la part de ses dépenses d'investissement (" Capex ") (II) ;
- la part de ses dépenses d'exploitation (" Opex ") (III) ;

associées à des activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie européenne sur les deux premiers objectifs environnementaux relatifs au changement climatique (atténuation et adaptation).

Les données financières présentées ci-après concernent le périmètre des comptes consolidés du Groupe.

Éligibilité et alignement des activités du Groupe à la Taxonomie européenne

(I) Chiffre d'affaires

La liste des activités éligibles de la Taxonomie européenne ne comprend pas la distribution de métaux. En conséquence, le chiffre d'affaires du Groupe n'est à ce jour pas éligible et donc pas aligné au Règlement Taxonomie. En fonction de l'évolution future de la liste des activités éligibles, le Groupe pourrait être amené à revoir la classification de son chiffre d'affaires.

Activités économiques	Codes	Chiffre d'affaires en absolu m€	Part du Chiffre d'affaires %	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important						Catégorie d'activité transitoire h/t	Catégorie d'activité habilitante h/t			
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes			Garanties minimales	Part du Chiffre d'affaires alignés sur la taxonomie année N	Part du Chiffre d'affaires alignés, année N-1
				%	%	%	%	%	%	o/n	o/n	o/n	o/n	o/n	o/n	o/n	%	%	h/t	h/t

A - Activités éligibles à la taxonomie

A1 - Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																				
Chiffre d'affaires des activités alignées (A1)		0	0 %														0 %	n.a.	n.a.	n.a.
A2 - Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																				
Chiffre d'affaires des activités éligibles non alignées (A2)		0	0 %																	
Total A (A1 + A2)		0	0 %														0 %	n.a.	n.a.	n.a.

B - Activités non-éligibles à la taxonomie

Chiffre d'affaires des activités non éligibles (B)		2 683	100 %																	
Total A + B		2 683	100 %																	

o/n : oui / non.
h/t : habilitante / transitoire.
n.a. : Non applicable.

(II) Dépenses d'investissement (Capex)

Des activités économiques "individuellement éligibles" ont été identifiées au sein du Groupe, comprenant l'achat de produits issus d'activités éligibles et des mesures individuelles permettant à certaines activités de devenir plus sobres en carbone ou d'entraîner des réductions de gaz à effet de serre, et contribuant ainsi à l'objectif d'atténuation au changement climatique. Ces activités sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Activité économique éligible	Description de l'activité au sein du Groupe	Type d'investissement (Capex)
6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	Capex d'acquisition de la flotte de véhicules de fonction en leasing ou en propriété	Investissement lié à une activité éligible
7.2 Rénovation de bâtiment existants	Capex de rénovation des bâtiments existants ou acquis	Investissement lié à une activité éligible
7.6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	Capex liés à l'installation, la maintenance et la réparation de technologies liées aux énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques)	Investissements liés à des mesures individuelles permettant d'améliorer la performance environnementale du Groupe
7.7 Acquisition et propriété de bâtiments	Capex liés à l'acquisition et propriété de bâtiments	Investissement lié à une activité éligible

La part des Capex éligibles est définie comme les Capex éligibles à la Taxonomie européenne (numérateur) divisés par les Capex totaux (dénominateur). Cette définition s'applique de la même manière pour calculer la part des Capex alignés à la Taxonomie européenne en remplaçant uniquement au numérateur le montant des Capex éligibles par le montant des Capex alignés ; le dénominateur restant lui identique.

Le total des investissements 2022 éligibles s'élève à 8,3 millions d'euros sur un total de 41 millions d'euros et correspond principalement à des véhicules. Le total des Capex (41 millions d'euros) peut être rapproché des états financiers (cf. §2.4.2 Immobilisations incorporelles (0,4 million d'euros), §2.4.3 Immobilisations corporelles (29,2 millions d'euros) et §2.4.4 Droits d'utilisation-Obligations locatives (11,4 millions d'euros) du 5-Résultats 2022 - Groupe du Document d'Enregistrement Universel). Il correspond au total de la nature de mouvement " augmentation ".

Compte tenu de l'activité de distribution de métaux, les entrepôts ont pour principale vocation le stockage de métaux qui ne nécessitent pas de température régulée. Ainsi, les investissements liés à l'optimisation des consommations d'énergies sont limités.

Le détail des activités économiques éligibles à la Taxonomie européenne est présenté dans le tableau ci-dessous :

Activités économiques	Codes	Capex en absolu m€	Part des Capex %	Critères de contribution substantielle					Critères d'absence de préjudice important					Garanties minimales o/n	Part des Capex alignés sur la taxonomie, année N	Part des Capex alignés, année N-1	Catégorie d'activité habilitante	Catégorie d'activité transitoire
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire					

A - Activités éligibles à la taxonomie

A1 - Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																				
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	0	0 %														0 %	n.a.	n.a.	n.a.
Rénovation de bâtiments existants	7.2	0	0 %														0 %	n.a.	n.a.	n.a.
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	7.6	0	0 %														0 %	n.a.	n.a.	n.a.
Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	0	0 %														0 %	n.a.	n.a.	n.a.
Capex des activités alignées (A1)		0	0 %														0 %	n.a.	n.a.	n.a.
A2 - Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																				
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	4,0	9,7 %																	
Rénovation de bâtiments existants	7.2	1,5	3,7 %																	
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	7.6	0,1	0,2 %																	
Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	2,7	6,7 %																	
Capex des activités éligibles non alignées (A2)		8,3	20,3 %																	
Total A (A1 + A2)		8,3	20,3 %														0 %	n.a.	n.a.	n.a.

B - Activités non-éligibles à la taxonomie

Capex des activités non éligibles (B)		32,7	79,7 %																	
Total A + B		41,0	100 %																	

o / n : oui / non.
h / t : habilitante / transitoire.
n.a. : Non applicable.

(III) Dépenses d'exploitation (Opex)

Les Opex telles que définies par la Règlements Taxonomie comprennent les coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, aux locations à court terme, à l'entretien et aux réparations, ainsi que toute autre dépense directe liée à l'entretien quotidien des actifs corporels.

Au vu de la nature de l'activité du Groupe, les Opex au sens du Règlement Taxonomie ne sont pas significatives (20 millions d'euros soit moins de 10 % du total des charges opérationnelles du Groupe qui s'élève à 369 millions d'euros).

Activités économiques	Codes	Opex en absolu m€	Part des Opex %	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important						Garanties minimales o/n	Part des Opex alignée sur la taxonomie, année N %	Part des Opex alignée, année N-1 %	Catégorie d'activité habilitante h/t	Catégorie d'activité transitoire h/t
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes					
				%	%	%	%	%	%	o/n	o/n	o/n	o/n	o/n	o/n	o/n				

A - Activités éligibles à la taxonomie

A1 - Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																					
Opex des activités alignées (A1)		0	0%															0%	n.a.	n.a.	n.a.
A2 - Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																					
Opex des activités éligibles non alignées (A2)		0	0%																		
Total A (A1 + A2)		0	0%															0%	n.a.	n.a.	n.a.

B - Activités non-éligibles à la taxonomie

Opex des activités non éligibles (B)		0	0%																		
Total A + B		0	0%																		

o/n : oui / non.
h/t : habilitante / transitoire.
n.a. : Non applicable.

Le Groupe continuera d'adapter sa méthodologie et son analyse d'éligibilité et d'alignement au regard de l'évolution de la réglementation (en particulier avec la publication des futurs actes délégués), des activités listées, des critères d'examen technique liés à la Taxonomie européenne et des pratiques de marché.

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la Déclaration consolidée de Performance Extra-Financière

EY et Associés
Tour First • TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

JACQUET METALS • Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (" tierce partie "), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n°3-1681, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des Commissaires aux comptes de votre société (ci-après " entité "), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après la " Déclaration ") aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les " Informations ") préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le " Référentiel "), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie " Nature et étendue des travaux ", et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la Déclaration de Performance Extra-Financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et / ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration:

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)¹.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

¹ ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre novembre 2022 et mars 2023 sur une durée totale d'intervention de vingt semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions générale, administration et finances, ressources humaines, audit interne et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225- 105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (lutte contre la corruption, achats responsables), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et au sein de l'entité listée ci-après: JACQUET Deutschland GmbH ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 2 % et 6 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (2 % des effectifs, 6 % des volumes de chutes) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 11 avril 2023

L'organisme Tiers Indépendant

EY et Associés

Christophe Schmeitzky • Associé développement durable

Annexe 1

Informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)

- Effectifs en ETP à la fin de l'exercice.
- Taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail.
- Taux d'absentéisme court.

Informations qualitatives (actions ou résultats)

- L'emploi (attractivité, rétention).
- L'organisation du travail (organisation, absentéisme).
- La santé et la sécurité (actions de prévention).
- La formation.

Informations environnementales

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)

- Consommations d'énergies (gaz, fioul, électricité).
- Émissions de gaz à effet de serre scope 1 et 2.
- Volume de chutes générées pendant la découpe.

Informations qualitatives (actions ou résultats)

- L'économie circulaire (matière première, gestion des déchets).
- Le changement climatique (les postes significatifs d'émissions du fait de l'activité).
- Le changement climatique (notamment les postes significatifs d'émission du scope 3 du fait de l'activité, i.e. la production d'acier acheté ainsi que le transport amont et aval).

Informations sociétales

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)

- Part des fournisseurs exposés au risque environnemental ayant adhéré au code de conduite fournisseurs Groupe.
- Part des fournisseurs exposés aux risques liés au respect des droits de l'homme ayant adhéré au code de conduite fournisseurs Groupe.
- Part des fournisseurs exposés au risque de corruption ayant adhéré au code de conduite anti-corruption.

Informations qualitatives (actions ou résultats)

- La sous-traitance et les fournisseurs (enjeux environnementaux et sociaux).



JACQUET METALS est un leader européen de la distribution de métaux spéciaux.
Le Groupe développe et exploite un portefeuille de trois marques :

JACQUET tôles quarto inox - **STAPPERT** produits longs inox - **IMS group** aciers pour la mécanique

Avec un effectif de 3 060 collaborateurs, JACQUET METALS dispose d'un réseau de
108 centres de distribution dans 24 pays en Europe, Asie et Amérique du Nord.

JACQUET METALS : Thierry Philippe - Directeur général finance - comfi@jacquetmetals.com
NEWCAP : Emmanuel Huynh - T +33 1 44 71 94 94 - jacquetmetals@newcap.eu



